

AVIS PUBLIC

<u>ENTRÉE EN VIGUEUR</u>

Règlement 985-8 modifiant le règlement 985 relatif à la signalisation afin de modifier la limite de vitesse sur la montée de Picardie et d'y ajouter des signaux d'arrêts

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Varennes le 1^{er} octobre 2025.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 2 octobre 2025.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 2 octobre 2025 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 2 octobre 2025

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,

